

COMMUNE DE VAUMAS

PROCES VERBAL**Séance du 21 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-et-un janvier**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VAUMAS, dûment convoqués en date du 15 janvier 2026 se sont réunis, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. SOUFFERANT Alain, Maire.

Etaient présents : Messieurs & Mesdames Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Karen PLEES, Gérard BOUDAUD, Marie-Cécile TALON, Régis CURY, Pascale ALISSANT, Pascal CHATELIER, Valérie GRUET, Sébastien HARRAULT, Chantal JALLET, David RIBIER, Rachel PELLETIER, Charlène BOCHE

Etaient absents excusés : Monsieur Aurélien LAVOCAT

Secrétaire de séance : Karen PLEES

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025.

L'assemblée accepte l'adoption du dernier procès-verbal de réunion.

N° 2026-01-001 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis sur le 2^{ème} projet arrêté
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;

Vu Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 15 avril 2021, relative au lancement de la procédure d'élaboration du PLUI et des modalités de concertations ;

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 13 avril 2023, relative à la modification du comité de pilotage,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 juin 2023, relative à la présentation du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 mai 2025 relative à la modification du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire n°106 en date du 29 septembre 2025 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation.

A la suite de cette étape et avant l'enquête publique, le Code de l'urbanisme prévoit au titre des articles L. 153-15 et R.1 53-5 que le projet de PLUI arrêté est soumis, pour avis, aux conseillers municipaux.

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire n°2026.01.05/01 en date du 05 janvier 2026 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation.

Vu la demande de la communauté de communes de redélibérer pour rendre un avis sur le projet arrêté,

Cet avis doit être réputé dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'avis du conseil municipal doit ainsi porter sur le projet du PLUI Entr'Allier Besbre et Loire, tel qu'arrêté en conseil communautaire du 05 janvier 2026 et qui comporte les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation,

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

- le programme d'Orientations et d'Actions (POA),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- le règlement graphique et règlement écrit,
- les annexes,

Sur la base du dossier de PLUI arrêté :

- il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUI arrêté par L'EPCI Entr'Allier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un **avis Favorable sous réserves** :

- de la prise en compte des fiches « Bâti à protéger » et « changement de destination », qui seront établies lors de l'enquête publique ;
- D'intégrer à la zone 1Aub les trois zones suivantes (Voir plan joint) :

- A) Entre le 7 et le 24 rue de Vauvre
- B) Entre le 1 et le 7 « Saint-Gilbert »
- C) Entre le 7 et le 18 « Saint-Gilbert »



N° 2026-01-002 : Demande de subvention au titre de la DETR 2026 - Rénovation énergétique de la mairie

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la mairie, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 auprès de l'Etat et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

Pour ces travaux, le choix des devis s'est porté sur les suivants :

Travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Menuiserie	SAS menuiserie Potier	10 455.00€	12 546.00€
Electricité	EIRL Granger Gilles	5 251.00€	6 301.20€
Plâtrerie / peinture	SARL 3P	27 703.63€	33 244.36€
Plomberie	Artisans de l'habitat	1 953.87€	2 344.63€
Modification circuits de climatisation	FC Energie (certifié)	408.33€	490.00€
TOTAL		45 771.83€	54 926.19€

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 45 771.83€ HT, la demande d'aide s'élève à 18 308.73€ (soit 40%).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants, sous réserve de l'obtention des subventions.

N° 2026-01-003 : Demande de subvention au titre du Bonus Ruralité 2026 de la Région - Rénovation énergétique de la mairie

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la mairie, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Bonus Ruralité 2026 auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

Pour ces travaux, le choix des devis s'est porté sur les suivants :

Travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Menuiserie	SAS menuiserie Potier	10 455.00€	12 546.00€
Electricité	EIRL Granger Gilles	5 251.00€	6 301.20€
Plâtrerie / peinture	SARL 3P	27 703.63€	33 244.36€
Plomberie	Artisans de l'habitat	1 953.87€	2 344.63€
Modification circuits de climatisation	FC Energie (habilité)	408.33€	490.00€
TOTAL		45 771.83€	54 926.19€

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 45 771.83€ HT, la demande d'aide s'élève à 18 308.73€ (soit 40%).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants, sous réserve de l'obtention des subventions.

N° 2026-01-004 : Demande de subvention au titre de la solidarité départementale 2026 - Mobilier et outillages techniques

Dans le cadre de l'achat de mobilier pour la mairie et d'outils pour les services techniques, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la solidarité Départementale 2026 auprès du Conseil Département de l'Allier.

Pour ces travaux, le choix des devis s'est porté sur les suivants :

Achats	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Armoire ignifugée, bureau Maire avec caisson rangement, fauteuil Maire, 2 armoires hautes secrétariat avec dossiers suspendus, 2 isoairs dont 1 PMR	SEDI Equipement	4 349.04€	5 218.85€
Ecran pour salle de réunion	PULSAT Décréau	658.24€	789.89€
Cliquet, Boulonnaise (clé à choc)	Goujon-Lallemand	512.88€	615.46€
Débroussailleuse, tarière avec mèches, lève autoportée	ETS Jobert	3 274.74€	3 929.69€
TOTAL		8 794.90€	10 553.89€

Considérant que le montant prévisionnel des achats s'élève à 8 794.90€ HT, la demande d'aide s'élève à 4 397.45€ (soit 50%).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants, sous réserve de l'obtention des subventions, et d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DIVERS

- Etude de faisabilité par Allier Bourbonnais Territoire concernant le bar-restaurant : L'agence ABT a étudié les possibilités d'agencement du bar-restaurant « Le Bourbonnais ». L'étude propose le choix de rénover l'étage en deux appartements, ou bien de ne faire qu'un logement avec entrée possible par le jardin (pas nécessaire d'entrer par la salle de restaurant). Concernant l'achat du bâtiment, les discussions sont en cours avec le propriétaire.
- La locataire du logement situé au 22 rue du stade fait part à la commune de son préavis de départ au 11 avril 2026. Après discussions, les élus souhaitent fixer le loyer du futur locataire à 425€.
- Le chemin de Beauvoir, mitoyen Vaumas / Saint-Pourçain, s'est affaissé et nécessite une réparation. Après l'étude de trois devis, la municipalité décide de retenir le devis de SARL Gaillard pour un montant de 3 721.63€ HT / 4 465.64€ TTC : partagé en 2 pour chacune des communes.
- Les marchés de producteurs seront reconduits cette année, ils auront lieu les 29/05 et 10/07. La première réunion de la commission se tiendra le 04/02 à 18h30 en mairie. Monsieur RIBIER se charge de prospecter les possibilités d'animation.
- Une équipe de quelques élus se réunira le 06/02 à 14h afin de dépouiller les résultats du questionnaire concernant l'avenir du moulin. La secrétaire de mairie préparera un tableau de recensement des résultats.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu, sous réserve, le mercredi 18 février à 20h. Elle portera notamment sur le vote du Compte Financier Unique, et sur l'organisation du bureau de vote pour le premier tour du scrutin.

Séance levée à 21h20.